Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0
M.R.C. Les Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

À la séance ordinaire qui eut lieu le 10 octobre 2023 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges le règlement suivant a été adopté :

Règlement no 502 amendant le règlement no 438 relatif à l'entretien des voies publiques en saison hivernale

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou demander une copie dudit règlement par courriel au greffe@notredamedesneiges.qc.ca.

De plus, celui-ci est affiché dans le site Web dans la rubrique greffe la municipalité au https://www.notredamedesneiges.qc.ca/

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 19 octobre 2023.

Signé
Document Original Signé
Danielle Ouellet
Par Le Présent Indique Ci-Bas
Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : *Règlement no 502 amendant le règlement no 438 relatif à l'entretien des voies publiques en saison hivernale*

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 19 octobre 2023 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Web de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges dans la section greffe au https://www.notredamedesneiges.qc.ca

Entre 8h30 à 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 19 octobre 2023.

Signé
Document Original Signé
Danielle Ouellet
Par Le Présent Indique Ci-Bas
Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES QUÉBEC